

AUTORISATION PARENTALE JOURNEE D'INTEGRATION 2024-2025

Madame, Monsieur,

Les élèves viennent d'établissements et d'horizons différents. Tous doivent réussir leur arrivée à Ampère, tisser des liens nouveaux, découvrir un environnement et comprendre le mode de fonctionnement qui leur est demandé en lycée professionnel.

Dans cet objectif, toutes les classes de seconde bac professionnel et de 1^{ère} année de CAP vont participer à une journée d'intégration.

Cette journée est un moyen privilégié pour favoriser l'accueil des nouveaux élèves et revêt un caractère obligatoire.

Elle se déroulera le :

Mercredi 4 SEPTEMBRE 2024 à partir de 8H30-16h30

Merci de prévoir une tenue adaptée à la pratique d'activités sportives.

Le repas du midi est offert par l'établissement

Coupon à compléter et à remettre lors de l'inscription de votre enfant

✂

Je soussigné(e), Mme/M., responsable légal de l'enfant, atteste avoir pris connaissance de la date de la journée d'intégration et autorise mon enfant à y participer.

En cas de nécessité, l'établissement pourra me contacter aux numéros suivants :

- Téléphone portable :
- Téléphone professionnel :
- Téléphone du domicile :

Signature du Responsable légal